

Cours de « Pratique légale de la logopédie »

Exercices

Christelle Maillart, Françoise Bourdoux

Les informations utiles pour résoudre ces vignettes cliniques peuvent être consultées sur le site internet de l'INAMI (www.inami.fgov.be)

1) Juliette, 2ème primaire, vient pour un bilan de difficultés en langage écrit. Son institutrice se plaint d'une grande lenteur en lecture et de difficultés pour l'orthographe.

Quelles sont les démarches à faire (administratives, tests à proposer, etc.) pour qu'elle puisse bénéficier d'un remboursement ?

2) Votre voisine a un petit garçon de 4 ans qui présente des difficultés de développement du langage. En l'écoutant, vous avez effectivement l'impression qu'un bilan logopédique paraît indiqué. La maman vous demande ce qu'elle doit faire. Qu'allez-vous lui expliquer ?

3) Madame Dupont, enseignante de mathématique en secondaire inférieur se plaint d'une grande fatigue vocale. Un examen ORL ne met pas en évidence de lésions. Peut-elle néanmoins bénéficier d'un remboursement logopédique ?

4) Le petit Julien 5 ans présente un retard mental léger. Ses parents souhaiteraient qu'il puisse continuer à être scolarisé en enseignement ordinaire (intégration) et, à ce titre, souhaitent que vous puissiez venir le rééduquer à l'école. Pourra-t-il bénéficier d'un remboursement en nomenclature ?

5) Valentine, 4 ans 3 mois est en 2ème maternelle. L'année prochaine, elle rentrera en 3ème maternelle en immersion anglaise. Sur les conseils du directeur d'école (à l'ensemble des parents concernés), les parents vous consultent afin de vérifier que « tout va bien ». Au terme du bilan, vous relevez quelques faiblesses au niveau phonologique et lexical. Que conseillez-vous aux parents? Entamez-vous une prise en charge? Dans quel cadre? ...

→ pense bien que la phonologie est la base de tout... s'il a des difficultés dans sa langue maternelle, kes ke ca va etre en anglais... vérifie bien l'audiogramme pr voir si le pb ne viendrait pas de là. Les profs vt tester ta capacité à raisonner, sois logique et fais preuve de bon sens. Appuie toi sur la phono avant tout. Voir aussi quel degré ede difficultés (-1 ou -2ET) et à quelle période de l'année (déc ou juin..)

5 bis) Quelles différences dans le cas d'un enfant qui serait déjà en 3^{ème} maternelle en immersion avec de telles difficultés?

→ déjà plus grave !! suivi quasi obligatoire je pense. Parce qu'en est il de la segmentation si déjà des pb en phono...

6) Hugo a 6 ans 5 mois, il est en première année primaire. Il apprend à lire avec la méthode globale. Ses parents estiment que cette méthode d'apprentissage à la lecture ne lui convient absolument pas, Hugo devine les mots, il ne peut reconnaître aucune lettre ni émettre le son correspondant. Ils sont inquiets quant à la suite des apprentissages. Que conseillez vous aux parents? Réalisez-vous un bilan? Si oui, qu'évaluez-vous? Sera-t-il possible d'envisager une prise en charge dans un tel cas de figure? ...

7) Ysaline a 9 ans 3 mois et est au début de sa 4ème année primaire. Elle a des difficultés en langage écrit : lecture et orthographe. Quel bilan réalisez-vous? (cf liste limitative) A quels

éléments devez - vous être attentifs afin de respecter la nomenclature? Quelles démarches administratives sont à remplir auprès de la mutuelle?

→ L2MA ou belec. Voir ce qu'il y a dans ma nomenclature qui peut t'aider à répondre (retard à prouver, ou autre...) pour LE : presc bilan, bilan, presc rééduc, ddes intervention mutu à envoyer dans les 2 mois.

8) Vous suivez Hélène âgée de 7 ans depuis un an et demi pour des difficultés en langage oral (sigmatisme interdental prononcé, un vocabulaire peu étendu et une morphosyntaxe élémentaire en production). Elle présente d'énormes progrès et sa rééducation touche à sa fin. Néanmoins, sa maman vous signale des difficultés dans l'apprentissage de la lecture (elle est en 2ème primaire). Vous est - il permis de réaliser un bilan? Sera - t - il possible d'envisager si nécessaire une prise en charge pour le langage écrit alors que vous terminez une période de 2 ans d'accord pour du langage oral ? A quels éléments devez - vous être attentifs pour respecter la nomenclature?

→ dder presc bilan pr trbles LE. faire un bilan (+ autres démarches admin) et dder « nouvelle demande » dans la dde d'intervention mutu. Oui, 2 ans de LE remboursés après 2 ans de LO. Si +7 ans, QI et audiogramme non nécessaires mais 1 an de retard à prouver.

8 bis) Vous suivez Thomas âgé de 8 ans 2 mois pour des difficultés en langage écrit (lecture et orthographe) depuis un an 2 mois (vous venez de recevoir l'accord du médecin conseil pour une nouvelle année de prise en charge). Thomas va dans les prochains mois devoir porter un appareil orthodontique et l'orthodontiste préconise quelques séances de suivi logopédique dès maintenant pour préparer Thomas. Est - il permis d'obtenir cet accord alors qu'un accord pour une prise en charge du LE est déjà en cours? **Non, assurance compl.** Pouvez- vous assurer cette prise en charge ou devez - vous adresser Thomas à une autre logopède? **On peut l'adresser à un service spécialisé ou le faire soi meme.. mais bon, peut etre pour le bien de l'E, en parler avec la mère : ne pas mélanger les 2 roles pr le gamin (LE et ortho) ou alors au contraire, ne pas multiplier les intervenants...** Un bilan logopédique doit - il être réalisé? **Oui, sur presc de l'ORL et de l'orthodontiste.** quelle est la démarche de demande d'intervention auprès de la mutuelle dans ce cas précis? **Les memes que d'hab!! attention cpdt : double presc bilan = orl+orthodontiste ; presc rééduc = orl seulement.**

(pour répondre aux questions 8 et 8bis, référez - vous aux règles interprétatives du 22 février 2007)

→ pense bien à raisonner, il n'existe pas de réponses uniques à ces q°, n'hésite pas à envisager ttes les orientations possibles de la q° et réponds de façon très ouverte. Il n'y a pas UNE solution ;)

Courage à toi et à maloe

Bizzz